



# CC 18 C



## RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE



### A Fouras, le camping municipal confié à Camping-Car Park sans appel d'offre.

Idéalement situé au bord de la plage de l'Espérance, le camping municipal devrait devenir une aire de camping-cars. La municipalité a accepté l'offre de Camping-car Park qui devrait en devenir gestionnaire. Les élus de l'opposition déplorent le manque de mise en concurrence.

Le maire de Fouras (Charente-Maritime) souhaiterait transformer le camping de l'Espérance en aire de camping-cars et confier sa gestion à une société privée. Mais la méthode fait jaser au sein du conseil municipal. Fin janvier, "ce dossier a soulevé un débat riche en rebondissements", indiquait Jean-Luc Richard, journaliste à Sud-Ouest.

#### Approchée par Camping-car Park

Camping-car Park a pris l'initiative de saisir la commune dans le cadre "d'une manifestation d'intérêt spontanée". Sur ce terrain de 13.500 m<sup>2</sup>, la société proposait d'installer un Camping de mon village. La municipalité percevrait une redevance forfaitaire annuelle de 10.000 € et une part évolutive qui varierait en fonction du chiffre d'affaires.

#### Pas de mise en concurrence

Mais les élus d'opposition s'interrogent sur ces montants qu'ils estiment insuffisants et sur l'absence d'appel d'offre. "Je sais que des nouveaux textes de loi sont applicables depuis début janvier afin de simplifier certaines démarches, mais dans le cas qui nous concerne, **il n'y pas eu mise en concurrence et je ne suis pas sûr que nous soyons dans le cadre légal**, s'étonnait un élu de l'opposition."

#### "Un manque de lisibilité"

D'après Service-Public.fr, les marchés dont le montant est inférieur à 40 000 € HT peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence. Ce montant peut même monter jusqu'à 100 000 € HT pour les marchés publics de travaux. On peut imaginer que, dans un camping qui était encore en service en 2023, les travaux soient relativement limités. Et l'élu d'ajouter : "Par ailleurs, le loyer me paraît un peu faible. De toute façon, on manque de lisibilité et probablement de moyens de se défendre si l'on signe la convention telle qu'elle est aujourd'hui."

#### Les camping-caristes gagnants ?

Malgré ces réticences, la convention devrait bien être signée avec Camping-car Park. La période d'ouverture serait donc plus élargie, puisque le camping municipal n'ouvrait que de début juin à début septembre et que les Campings de mon village restent ouverts toute l'année aux véhicules de loisirs. On ne connaît pas encore les nouveaux tarifs, mais on peut s'attendre à ce qu'ils correspondent à ceux déjà appliqués dans le réseau Camping-Car Park. La nuitée auparavant facturée 11,60 €, sans électricité, ne devrait pas dépasser les 14 €, services compris.

Source : Newsletter Le Monde du camping-Car – 5 avril 2025

Amicalement.